

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AOUT 2015**

Le vingt-huit août deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme LEGRY Christelle, Mme HUET Rachel,

Absents excusés : Mme PATRAT Annick, M. FAUTREZ Rodrigue donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel donne pouvoir à Mme LEGRY Christelle.

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane BODINAUD

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

----

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2015.

**Point supplémentaire à l'ordre du jour :**

- DM 3.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

**I – PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE**

**Dans le cadre des agents promus/promouvables, un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.**

**Création de deux postes d'Adjoint administratif 1ère classe**

**Création d'un poste d'Adjoint technique de 1ère classe**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que trois agents peuvent prétendre à une nomination au grade supérieur. La commission administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour la catégorie C a été saisie le 15 juin 2015 en vue de donner un avis sur ce dossier.

Afin de permettre le déroulement de carrière de ces agents actuellement Adjoints administratifs de 2ème classe et Adjoint technique de 2ème classe, Monsieur le Maire propose :

1. de créer un poste **d'Adjoint administratif de 1ère classe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'une durée hebdomadaire de 17,50/35<sup>ème</sup> et de fermer le poste d'Adjoint administratif de 2ème classe du service administratif d'une durée hebdomadaire de 17,50/35<sup>ème</sup> lors de la nomination au grade supérieur.
2. de créer un poste **d'Adjoint administratif de 1ère classe** à compter du 11 mars 2015 d'une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> et de fermer le poste d'Adjoint administratif de 2ème classe du service administratif d'une durée de 35/35<sup>ème</sup> lors de la nomination au grade supérieur.
3. de créer un poste **d'Adjoint Technique de 1ère classe** à compter du 21 février 2015 d'une durée hebdomadaire annualisée de 29,50/35<sup>ème</sup> et de fermer le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. de créer un poste **d'Adjoint administratif de 1ère classe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'une durée hebdomadaire de 17,50/35<sup>ème</sup> et de fermer le poste d'Adjoint administratif de 2ème classe du service administratif d'une durée hebdomadaire de 17,50/35<sup>ème</sup> lors de la nomination au grade supérieur.

2. de créer un poste d'**Adjoint administratif de 1ère classe** à compter du 11 mars 2015 d'une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> et de fermer le poste d'Adjoint administratif de 2ème classe du service administratif d'une durée de 35/35<sup>ème</sup> lors de la nomination au grade supérieur.
  3. de créer un poste d'**Adjoint Technique de 1ère classe** à compter du 21 février 2015 d'une durée hebdomadaire annualisée de 29,50/35<sup>ème</sup> et de fermer le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe.
- Stipule que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la commune,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à ces avancements.

## II – DIA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle 1 634 p et la parcelle A 1 635, situées « 1 et 3, rue de Marcillé » propriété de Monsieur Joseph MARÇAIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

## III – AMENAGEMENT ENTREE TERRAIN PRIVÉ

Monsieur Jean ORY, 2ème Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de redéfinir la procédure de travaux lorsque des propriétaires souhaitent créer un pont ou réaliser une extension de pont sur fossé afin de desservir un terrain privé.

***Le pont doit mesurer 9 mètres, les buses en PVC ou béton armé doivent avoir un diamètre de 300 mm et il est strictement interdit d'utiliser des buses d'un mètre.***

Précision sur la démarche à effectuer

Après avoir contacté les services de la mairie pour vérifier la faisabilité technique :

- le particulier achète les buses,
- Le terrassement et les travaux d'accès au terrain sont à la charge du propriétaire,
- lors de la réalisation, les services techniques valident la mise en œuvre avant la couverture des buses,
- dans le cas d'un transport des buses effectué par les services techniques de la commune pour le compte du demandeur, ce service est facturé forfaitairement pour 80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette procédure de travaux

POUR : 12

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

## IV - SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les subventions ont été votées lors de la séance du 24 avril 2015. Pour les associations dont la demande n'est pas arrivée : la subvention sera versée à réception du dossier complet.

L'association « Récré pour tous » a transmis à la commune son dossier le 22 juillet 2015.

<b>Année 2015</b>	
<b>Associations Finésiennes</b>	
<b>Association récré pour tous</b>	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la subvention à l'association récré pour Tous pour l'année 2015 de 1 000 €

## V – Ad'AP - AGENDA d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport de diagnostic relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées des Établissements existants Recevant du Public ERP (ERP) et des installations existantes ouvertes au public effectué par la société Vérifica basée à Nantes en date du 15/06/2015.

L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) est un diagnostic d'accessibilité des ERP construit avant 2008 incluant une programmation des travaux sous 3 à 6 ans. La collectivité s'engage à effectuer ces travaux d'accessibilité conformément au diagnostic établi. Nombre de travaux pourront être fait par le service technique de la mairie. Les travaux les plus lourds, par exemple modification de la rampe d'accès à la mairie, mise aux normes de la salle des fêtes ... devront être confiés à des sociétés privées. Concernant la première et la dernière action de mise en accessibilité des ERP, l'agenda est présenté comme suit :

Mairie / Bibliothèque : 2016

École : 2016/2017

Toilettes publiques : 2017

Salle des fêtes : 2018

Église : après 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'agenda d'accessibilité tel que présenté en séance et autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et tous documents relatifs à cette affaire.

## VI- DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de voirie RD 91, la société LEHAGRE effectuant les travaux nous présente une seule facture d'un montant de 45 430,92 €. De ce fait, il est inutile d'imputer l'écriture au compte 2315 (D23 Immobilisations en cours) mais l'imputer directement au compte 2151 (D21 Immobilisations corporelles).

### **DM 3 :**

D 2315 opération 411	- 45 500,00 €
D 2151 opération 411	+45 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

### **DM 3 :**

D 2315 opération 411	- 45 500,00 €
D 2151 opération 411	+45 500,00 €

## X – QUESTIONS DIVERSES

### **COMMISSION FINANCE**

Le mercredi 23 septembre 2015 à 20h30

### **Inauguration de la 5ème classe**

le samedi 5 septembre 2015 à 11h00

### **Comice agricole**

Le Comice agricole a lieu le samedi 12 septembre 2015 à 14h30 à Chevaigné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38.

Prochaine réunion le vendredi 25 septembre 2015 à 20h30.